



Antenne Territoriale du G.C.U. - le camping associatif

Département des Vosges

Cher(e) adhérent(e),

L'équipe de l'Antenne Territoriale des Vosges a le plaisir de vous inviter à la Réunion Annuelle de l'Antenne le

SAMEDI 7 AVRIL 2018 à 9 h 45

(accueil à partir de 9 h 30
Café de bienvenue)

**à la mairie de DOCELLES
(salle du Conseil Municipal)**

GPS : N 48°08'41.4" - E 6°37'03.5"

La RAAT, c'est un moment privilégié dans la vie démocratique de notre association pour débattre, où chacun peut s'exprimer librement.

L'esprit GCU existe ; il est, entre autre, caractérisé par la participation de tous.

3. Le Correspondant Territorial des Vosges ne possède actuellement que **56.5%** des adresses électroniques. Si vous recevez cette invitation par voie postale, c'est qu'il ne dispose **pas** ou **plus** de votre adresse mail, qu'elle a changé ou que vous avez récemment adhéré. **Pour faciliter l'échange d'informations, et par souci d'économie, merci de la lui communiquer.** (david.jean-paul@wanadoo.fr)

N'oubliez pas que seuls les adhérents ayant transmis leur adresse mail, reçoivent les infos du siège et celles de l'antenne.

**Talon-réponse à retourner pour le
VENDREDI 30 MARS - MERCI !**

1. Ordre du jour :

- Compte-rendu des activités 2017 - Rapport financier 2017
- État des effectifs 2017 et 2018 - Projet d'activités 2018
- Organisation du Rassemblement de Pentecôte (*Etat des inscrits*)
- Actions de promotion du GCU (*Semaine fédérale de cyclotourisme*)
- Budget accordé en 2017/2018 et budget prévisionnel 2018/2019
- **Election du Correspondant Territorial (période 2018/2022)** (voir modalités du vote au verso)
- Rassemblement et Assemblée Générale de Lacanau en août 2018
- Discussion sur les thèmes de réflexion proposés par le CA (*ci-dessous*)
- Informations sur la vie du groupement (*AG extraordinaire du 6 Juin 2018*)
- Le camping-partenaire du GCU (XONRUPT) (*fréquentation 2017 et travaux en cours*)
- Questions diverses

Le verre de l'Amitié, offert par le GCU, sera servi à l'issue de la réunion avant le repas pris en commun dans le restaurant local (optionnel).

2. Thèmes de réflexion débattus lors de la réunion annuelle :

- **Le Délégué Officiel** : ses modalités sont-elles à redéfinir ?
- **Le Responsable** au sein du conseil des campeurs : le terme est-il bien adapté à sa fonction ?

4. Le choix du menu : 25 €, boissons/café compris au restaurant de la Poste.

Menu 1

- Buffet de crudités et charcuteries
- **Filet Mignon de porc aux mirabelles** et ses garnitures assorties
- Salade verte et fromages
- Dessert au choix

Menu 2

- Buffet de crudités et charcuteries
- **Escalope de saumon** et ses garnitures assorties
- Salade verte et fromages
- Dessert au choix

5. Informations diverses :

- N'oubliez pas de vous inscrire au **Rassemblement Interdépartemental de PENTECOTE** de XONRUPT **avant le 8 AVRIL** (voir fiche jointe)
- Si vous n'assistez pas à l'Assemblée Générale du 22 Août 2018 à LACANAU, vous pouvez vous faire représenter en adressant votre pouvoir en blanc ou nominatif à votre CT ou directement au siège à Paris. (pouvoirs au verso)

TALON-REPONSE pour la Réunion Annuelle 2018

NOM Prénoms /

Adresse

C. Postal Ville

Tél. fixe Portable

Courriel

Je serai présent à la Réunion Annuelle de l'antenne 88 du 7 AVRIL 2018 (OUI/NON)

Nombre d'adultes Nombre d'enfants Menu n° 1 Menu n° 2

Je souhaite faire partie de l'équipe départementale (OUI/NON)

Si vous ne pouvez être des nôtres, faites-moi parvenir les remarques que vous inspirent les thèmes de réflexion ou tout autre question ou suggestion. Merci !

Fiche à retourner par voie postale à

Jean-Paul DAVID - CT GCU 88 - 14 grande rue - 88160 RAMONCHAMP
accompagnée du chèque des repas libellé à l'ordre de : **GCU - Antenne des Vosges**



POUVOIR

À retourner en blanc ou nominatif par mail ou voie postale (+8 jours avant la RA) (faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)

Je soussigné,

NOM

Prénom

Adhérent n°

donne pouvoir de me représenter à la Réunion Annuelle Territoriale du 7 avril 2018 à :

NOM

Prénom

adhérent du GCU, à jour de ses cotisations.

Date : Signature :

Extraits du
RÈGLEMENT INTERIEUR DES ANTENNES TERRITORIALES DU GCU
(Article 4 du règlement intérieur du GCU) (janvier 2018)

Article 1 - Définition

Dans chaque territoire (département, groupe de départements ou nom du pays), le GCU met en place une antenne territoriale dénommée : "antenne GCU numéro du ou des départements ou nom du pays". La réunion constitutive de l'antenne territoriale est convoquée par le conseil d'administration du GCU et organisée par le délégué aux antennes ou son représentant. L'antenne territoriale regroupe tous les adhérents du territoire à jour de leurs cotisations de l'année en cours. Les antennes n'ont pas la personnalité morale.

Article 2 - Administration

L'antenne territoriale est administrée par un correspondant territorial (CT) élu pour 4 ans par les adhérents du territoire en réunion annuelle. Chaque antenne est composée d'un correspondant territorial et de membres volontaires. Les délégués officiels sont membres de droit de l'antenne. Le guide pratique du correspondant territorial est destiné à aider celui-ci dans sa fonction. Ce document contient tous les renseignements et informations pour lui permettre d'accomplir au mieux sa tâche.

Article 3 - Modalités d'élection

Chaque candidat à la fonction de correspondant territorial doit être domicilié sur le territoire où il se présente. Il devra envoyer sa candidature au CT en fonction et au délégué aux antennes. Pour être élu au premier tour, un candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des voix entre plusieurs candidats, c'est le plus jeune qui est élu. Le CT cesse sa fonction par démission ou au terme de son mandat (mandat renouvelable par élection). En cas de vacance (par défaut de candidature ou pour toute autre cause) du poste de correspondant territorial, il sera procédé à son élection à la plus proche réunion annuelle. Pendant cette période transitoire, le conseil d'administration, sur proposition de l'antenne, désigne un adhérent du territoire qui assure la fonction de CT par intérim jusqu'à l'élection d'un nouveau correspondant territorial.

Procédure de vote :
Seuls les adhérents majeurs du territoire peuvent prendre part au vote. L'élection se déroule à bulletins secrets. Le vote par correspondance n'est pas admis. Le vote par procuration est accepté. Le nombre de pouvoirs est limité à 19 par adhérent majeur présent à la réunion annuelle. Un adhérent ne peut détenir plus de vingt voix, la sienne comprise. Pour être pris en compte, les pouvoirs doivent parvenir au CT au plus tard huit jours avant la date fixée pour la réunion annuelle territoriale. Le formulaire « pouvoir » doit être envoyé en même temps que l'invitation à la réunion annuelle. Il doit comporter l'identité du mandant et du mandataire (nom, prénom, n° d'adhérent), la mention manuscrite "bon pour pouvoir" précédant la signature.

Article 4 - Le correspondant territorial

Une fois élu, il devra signer une lettre d'engagement vis-à-vis du GCU. Cette signature lui permettra d'obtenir le titre de délégué officiel. Ce titre engage moralement le correspondant territorial, sur les terrains, lors des assemblées des campeurs et pendant la réunion annuelle à défendre les décisions du conseil d'administration et à soutenir les délégués officiels dans le cadre de leur fonction. Il est membre de droit du conseil des campeurs auquel il doit apporter son aide, en veillant notamment au respect des consignes de sécurité et de fonctionnement du GCU en privilégiant le dialogue. Lors de chaque séjour sur un terrain GCU ou sur un terrain en partenariat, il doit faire un compte rendu de séjour et l'envoyer au secrétariat avant fin septembre. .../...

**POUVOIR AGO LACANAU (33)**
À retourner en blanc ou nominatif
par mail ou voie postale au CT 88
ou au siège du GCU à PARIS

Je, soussigné(e),

Département

Adhérent n°

déclare donner par la présente, tous pouvoirs à

M. ou Mme

ou à défaut à :

M. ou Mme

Tous deux adhérents majeurs du Groupement des Campeurs Universitaires (GCU), 72 boulevard de Courcelles, 75017 PARIS, pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du GCU, convoquée le **Mercredi 22 Août 2018**, à 9 h 00, à Lacanau (33).

A

Le

Signature (précédée de « Bon pour pouvoir » écrit à la main)

**POUVOIR AGO LACANAU (33)**
À retourner en blanc ou nominatif
par mail ou voie postale au CT 88
ou au siège du GCU à PARIS

Je, soussigné(e),

Département

Adhérent n°

déclare donner par la présente, tous pouvoirs à

M. ou Mme

ou à défaut à :

M. ou Mme

Tous deux adhérents majeurs du Groupement des Campeurs Universitaires (GCU), 72 boulevard de Courcelles, 75017 PARIS, pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du GCU, convoquée le **Mercredi 22 Août 2018**, à 9 h 00, à Lacanau (33).

A

Le

Signature (précédée de « Bon pour pouvoir » écrit à la main)